

ter mon grain de sel et donner à l'éditorial le titre suivant: «Les médiums et leurs atermoiements». En effet, à en juger par ses actes, le gouvernement semble devenu médium et jouer au devin.

L'article commence ainsi:

La fin de semaine dernière, un bruit étrange résonnait d'un bout à l'autre du pays: c'était les libéraux qui ronronnaient de satisfaction parce qu'ils avaient eu le courage et la sagesse de retarder l'institution du régime d'assurance médicale d'un an, soit du 1<sup>er</sup> juillet 1967 au 1<sup>er</sup> juillet 1968.

Nous devons faire passer le bien-être du pays avant tout, a déclaré M. Pearson avec fierté. Et tous de reprendre le même refrain tout aussi fièrement.

La santé physique de la nation n'est-elle pas la chose la plus importante du point de vue du bien-être du pays? L'article continue ainsi:

D'après le *Journal*, il était sage de remettre à plus tard le régime d'assurance frais médicaux. Mais que devons-nous penser maintenant de la ferme promesse des libéraux de mettre le régime en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 1968?

Ils semblent dire ceci:

«Nous ne pouvons pas vous donner le régime d'assurance frais médicaux maintenant; vu l'inflation et notre situation financière en général, cela pourrait être fatal pour l'intérêt national. Mais nous mettrons le régime en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 1968 au plus tard».

Il faut croire que ce jour magique...

C'est pour cela que j'appelle les membres du gouvernement des médiums.

...peu importe si l'inflation a empiré ou si le commerce s'est effondré—quoi qu'il arrive, le régime d'assurance frais médicaux sera mis en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 1968, et le diable emporte l'intérêt national. Voilà une politique minable, des promesses imprudentes.

Je pourrais continuer, monsieur l'Orateur, mais je me bornerai à citer le dernier paragraphe de cet excellent éditorial.

Le Canadien moyen trouve contrariant que ses dirigeants lui parlent comme s'il était un sot. Cette promesse inutile doit aussi contrarier les provinces qui n'approuvent toujours pas le régime d'assurance frais médicaux du gouvernement et qui l'approuveront peut-être encore moins dans un an et demi.

Vous reconnaîtrez avec moi, monsieur l'Orateur, j'en suis sûr, que c'est une folie que d'adopter à ce stade un projet de loi qui n'entrera en vigueur qu'en juillet 1968. Nombre de mes collègues ont appuyé l'amendement si habilement présenté par le député de Simcoe-Est (M. Rynard). Nous avons entendu le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. MacEachen) se vanter de la concision du projet de loi—qui a seulement neuf articles, a-t-il dit. Comme mesure visant un régime d'assurance frais médicaux et ayant trait à la santé de 20 millions de Canadiens peuplant une superficie de 3.75 millions de milles carrés, le projet de loi laisse certainement à désirer.

[M. Alkenbrack.]

Le bill n° C-227 n'est qu'une mesure financière. On y retrouve des mots tels «personne assurée», «contributions», «calcul des contributions», «avances» et «paiements». Si le projet de loi s'en tient à ce jargon, c'est que l'assurance frais médicaux n'est pas de compétence fédérale. En d'autres termes, le gouvernement ne peut préparer et présenter à la Chambre un projet de loi renfermant de nombreux articles traitant de l'assurance frais médicaux, car ce domaine relève exclusivement des provinces. Toute loi sur la santé et le bien-être entre dans les attributions des provinces. Pourtant, le gouvernement—et c'est aussi typique de son programme législatif passé—essaie d'imposer le bill n° C-227 à toutes les provinces du Canada. Cela n'ira pas, je vous assure.

J'éprouve de la sympathie, sur le plan politique, envers le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, parce qu'il a de nouveau été frustré par le premier ministre (le très honorable M. Pearson), ainsi qu'à l'échelon supérieur du cabinet. Le ministre des Finances (l'honorable M. Sharp) a pris la parole. Du point de vue médical, il a assumé le rôle de grand sorcier guérisseur du parti libéral et du cabinet. Il a même consigné des excuses peu plausibles pour avoir différé ce que la population canadienne espérait. Il recourt à une mauvaise excuse en prétendant que l'assurance frais médicaux contribuera aux tendances inflationnistes.

Pourquoi les libéraux n'ont-ils pas dit cela il y a un an? Si le ministre des Finances savait qu'il existe un rapport direct entre l'assurance en question et l'inflation, il aurait dû en tenir compte, non seulement dans les promesses électorales des libéraux en novembre dernier, mais aussi dans le programme législatif qui s'ensuit maintenant, d'après les libéraux. L'excuse du ministre des Finances est absolument ridicule. Pris collectivement, géographiquement, par province ou individuellement, les Canadiens sont trop intelligents, monsieur l'Orateur, pour avaler cela.

Le premier ministre, les membres du cabinet et le gouvernement se sont engagés dans une impasse. Les libéraux ont promis à leurs électeurs que le programme d'assurance frais médicaux recevrait la priorité. Pourquoi ne lui ont-ils pas accordé cette priorité dans leur programme législatif? Retarder l'adoption de ce programme sous prétexte qu'il est inflationniste n'est, monsieur l'Orateur, qu'une vaste supercherie. Les électeurs ne peuvent plus se fier au parti libéral. C'est la déclaration qu'a faite un de leurs délégués très respectés à la récente conférence du parti libéral à Ottawa.